

PUBLIC

Permanent d'une agence de travail temporaire

OBJECTIFS

Connaître la législation du travail temporaire et l'appliquer au quotidien. Pendre conscience des risques et des conséquences encourus en cas d'infraction à cette législation.

NIVEAU REQUIS

Nouvel intégrant d'une agence ou permanent souhaitant revoir et approfondir ses connaissances

PEDAGOGIE

Fiches mémo téléchargeables
QCM / QCU
Brainstorming
Glisser/déposer
Textes à trous
Vidéos et images interactives
Infographies numériques
Formation en e-learning via la plateforme
Apolearn
Quiz d'évaluation à la fin de chaque chapitre

ENCADREMENT

Encadrement pédagogique

Juliette BOLL
Juriste chez Inter'Pro Formation
juliette@interpro-formation.fr
03.89.74.07.42

Encadrement technique

Laetitia SCHOTT
Responsable administrative et formation
chez Inter'Pro Formation
laetitia@interpro-formation.fr
07.83.44.01.21

Présentation

- Présentation d'Inter'Pro Formation
- Présentation de la formation
- Glossaire

Chapitre 1 : Encadrement juridique

- Module 1 : historique et évolutions technologiques
- Module 2 : les organismes
- Module 3 : la garantie financière
- Module 4 : les registres et affichages

Chapitre 2 : Le fonctionnement d'une agence

- Module 1 : la relation tripartite
- Module 2 : les rôles de chacun

Chapitre 3 : Les formalités relatives à l'embauche

- Module 1 : la DPAE
- Module 2 : les visites médicales
- Module 3 : la carte BTP
- Module 4 : le travail des étrangers
- Module 5 : le travail des mineurs

Chapitre 4 : Le contrat de travail temporaire (CTT)

- Module 1 : définitions et mentions obligatoires
- Module 2 : le terme précis et la durée minimale
- Module 3 : les modalités du contrat

Chapitre 5 : Les cas de recours

- Module 1 : les cas de recours
- Module 2 : la rédaction du CTT
- Module 3 : le rappel sur les contrats

Chapitre 6 : Le délai de carence

- Module 1 : application et exceptions (cas général)
- Module 2 : les sanctions
- Module 3 : les particularités liées à l'ordonnance Macron (cas spécifiques)

PROGRAMME DE FORMATION E-LEARNING

La législation du travail temporaire

Le délai d'assistance pédagogique et/ou technique est en moyenne de 48h à compter de la réception de la demande. Ce délai reste variable en fonction de la disponibilité des encadrants.

DUREE

7 heures estimées

EVALUATION

Chaque module comporte systématiquement une évaluation formative ainsi qu'une mesure de satisfaction du stagiaire. La réalisation de l'ensemble des exercices ainsi que la visualisation complète de chaque module permet la validation du module concerné afin de passer au module suivant.

Chapitre 7 : Les autres contrats en agence d'emploi

- Module 1 : le contrat de formation
- Module 2 : le contrat de placement
- Module 3 : le CDI intérimaire

Chapitre 8 : Les interdictions

- Module 1 : la discrimination
- Module 2 : les cas de recours interdits
- Module 3 : la rupture anticipée

Chapitre 9 : Les conditions de travail

- Module 1 : les durées du travail
- Module 2 : les jours fériés, ponts, jour de solidarité
- Module 3 : les congés pour événements familiaux

Chapitre 10 : La sécurité au travail

- Module 1 : les EPI
- Module 2 : le droit d'alerte et le droit de retrait
- Module 3 : les accidents du travail

Chapitre 11 : La rémunération de l'intérimaire

- Module 1 : le salaire et le bulletin de paie
- Module 2 : les déplacements
- Module 3 : les IFM et ICP
- Module 4 : les intempéries

Chapitre 12 : Particularités

- Module 1 : la pénibilité
- Module 2 : le bonus/malus
- Module 3 : les avantages accordés aux intérimaires

Quiz final : Evaluation sommative